

AVIS AUX RÉSIDENTS

Promenade Alta Vista – du chemin Smyth à la rue Bank
Modifications aux passages pour piétons
Contrat n° ISD14-5050

AVIS DE CONSTRUCTION

Juin 2015

Madame, Monsieur,

Vers le milieu ou la fin du mois de juin 2015, la Ville d'Ottawa entamera des travaux de construction dans votre voisinage. Ces travaux sont effectués pour améliorer la visibilité des passages pour piétons et la sécurité des piétons, ainsi que gérer les préoccupations en matière d'accessibilité dans votre secteur.

QUI : La Ville d'Ottawa a embauché Adria Concrete and Paving Limited pour la réalisation des travaux.

POURQUOI : La Ville d'Ottawa procédera à l'installation de nouveaux passages pour piétons et remettra à neuf les bordures de rue connexes, les trottoirs et le réseau électrique souterrain des feux de circulation à divers endroits le long du couloir de la promenade Alta Vista afin d'accroître la visibilité des passages pour piétons et la sécurité des piétons qui y traversent.

QUOI : Les travaux comprennent l'aménagement des passages pour piétons à différents endroits le long de la promenade Alta Vista. Les passages pour piétons seront construits en brique ou en thermoplastique avec marquage. Ces travaux nécessitent également la modification des bordures de rue, des trottoirs et du réseau électrique souterrain des feux de signalisation.

QUAND : Ces travaux commenceront vers le milieu ou la fin du mois de juin 2015, et certaines phases des travaux seront décalées afin de réduire le plus possible les répercussions sur les activités scolaires.

Vers le milieu ou la fin juin

- promenade Alta Vista à l'angle du chemin Smyth – passage pour piétons en brique aux voies de virage à droite du côté sud du chemin Smyth;
- promenade Alta Vista à l'angle de l'avenue Cunningham et du chemin Cavendish – passages pour piétons en brique aux quatre côtés.

Après la session scolaire du printemps

- promenade Alta Vista à l'angle de l'avenue Randall – passages pour piétons en brique aux quatre côtés;
- promenade Alta Vista à l'angle du chemin Heron – passages pour piétons en brique à toutes les voies de virage à droite;
- promenade Alta Vista à l'angle de l'avenue Ridgemont – passages pour piétons en thermoplastique aux trois côtés;
- promenade Alta Vista à la hauteur du passage pour écoliers de l'école Charles H. Hulse – passage pour piétons d'une largeur de six mètres à l'emplacement du passage existant géré par un brigadier.

Ce projet devrait être terminé vers la fin de l'été 2015.

Le Règlement sur le bruit de la Ville d'Ottawa (2004-253) autorise les travaux de construction les jours de semaine de 7 h à 22 h, le samedi de 7 h à 22 h et le dimanche et les jours fériés de 9 h à 22 h. Ces heures pourraient changer si certains enjeux imprévus survenaient pendant les travaux. Pour l'instant, on prévoit la tenue de certains travaux la nuit pour permettre l'installation des passages pour piétons en thermoplastique, afin d'assurer leur intégrité. Des avis seront transmis aux résidents à cet effet.

- OÙ :** La promenade Alta Vista du chemin Smyth à la rue Bank, aux intersections suivantes :
- promenade Alta Vista à l'angle du chemin Smyth;
 - promenade Alta Vista à l'angle de l'avenue Cunningham et du chemin Cavendish;
 - promenade Alta Vista à l'angle de l'avenue Randall;
 - promenade Alta Vista à l'angle du chemin Heron;
 - promenade Alta Vista à l'angle de l'avenue Ridgemont;
 - promenade Alta Vista à la hauteur du passage pour écoliers de l'école Charles H. Hulse.

Accessibilité

La Ville d'Ottawa accorde une grande importance à l'accessibilité. Si vous avez des besoins spéciaux en matière d'accessibilité, veuillez communiquer avec l'inspecteur sur le chantier ou le représentant de l'entrepreneur.

Circulation

Certaines fermetures de voie ou de rue secondaire pourraient survenir pendant les travaux. Sur la promenade Alta Vista, une voie dans chaque direction sera maintenue ouverte en tout temps le jour. Les travaux pourraient empiéter sur les voies cyclables existantes afin de faciliter les opérations. Des travaux de nuit sur la promenade Alta Vista, nécessitant des fermetures de voie, pourraient être requis pour faciliter certaines activités et limiter les interruptions de la circulation le jour.

Perturbations causées par les travaux de construction

Adria Concrete and Paving Ltd. assume l'entière responsabilité des travaux de construction jusqu'à ce qu'ils soient entièrement terminés en 2015. L'entrepreneur prendra toutes les précautions nécessaires pour minimiser les interruptions de service afin d'éviter de perturber la vie quotidienne de votre famille ou les activités de votre entreprise. Toutefois, comme vous pouvez l'imaginer, les travaux pourraient tout de même entraîner certaines répercussions, comme des retards et des détours lorsque vous circulez dans la zone de construction, du bruit, de la poussière et des vibrations. Nous vous remercions pour votre patience et votre collaboration.

Incidences sur l'emprise de la Ville et les propriétés privées adjacentes

Les travaux sur les passages pour piétons, les trottoirs et les bordures de rue connexes s'effectueront sur l'emprise de la Ville, mais pourraient empiéter un peu sur les propriétés privées adjacentes. Des pelouses, des allées, des jardins ou des entrées de cour pourraient être touchés. Le tout sera remis en état dès que possible après la fin des travaux, et ce, sans aucuns frais de votre part. Toutefois, si vous souhaitez conserver des plantes ou d'autres biens situés à l'intérieur de l'emprise de la Ville, nous vous suggérons de les enlever en prévision des travaux.

Évaluation préalable aux travaux

Il est possible que vous ressentiez des vibrations dans votre domicile ou votre commerce en raison de l'utilisation de l'équipement lourd nécessaire à l'exécution des travaux. Il s'agit d'une situation courante qui ne cause généralement pas de problème.

La Ville exige que l'entrepreneur soit doté d'une assurance responsabilité civile avant d'entreprendre les travaux. Avant le début des travaux, l'agent d'assurance de l'entrepreneur pourrait vous demander l'autorisation d'inspecter votre habitation, car les entrepreneurs procèdent souvent à des inspections pour leur propre compte avant de commencer des travaux. Habituellement, si votre bâtiment se trouve à 30 mètres ou moins du chantier de construction, on recommande la tenue d'une inspection avant les travaux. Il est avantageux de consentir à cette inspection, car elle pourrait contribuer à établir, s'il y a lieu, les répercussions que la construction aurait pu avoir sur votre propriété une fois les travaux terminés. Vous pouvez également effectuer votre propre évaluation afin de déterminer l'état de votre propriété avant les travaux. Une telle inspection devrait comprendre la prise de photographies.

Coordonnées

Pour obtenir de plus amples renseignements sur ce projet, veuillez communiquer avec le gestionnaire de projet de la Ville :

Représentant de l'entrepreneur
Ante Bulat – Gestionnaire de projet
ottawa.ca

Représentant du contrat avec la Ville
Fraser Basten, EIT



Adria Concrete and Paving Ltd.
Téléphone : 613-822-6602
Courriel : Ante@adriaconcrete.ca

Gestionnaire de projet de la Ville

Patrick Sammon
Gestionnaire de projet
Construction et Design municipaux — Est
Services d'infrastructure
100, promenade Constellation
Ottawa (Ontario) K2G 6J8
Courriel : Patrick.Sammon@ottawa.ca
Tél. : 613-580-2424, poste 29843

McIntosh Perry Consulting Engineers
Cellulaire : 613-223-7928
Courriel : f.basten@mcintoshperry.com

Représentant de la Ville sur le chantier

Al Lavigne, inspecteur en construction
Ville d'Ottawa
Courriel : al.lavigne@ottawa.ca
Cellulaire : 613-862-3072

c.c. : Jean Cloutier, conseiller du quartier 18 – Alta vista

Des formats accessibles et des soutiens à la communication sont offerts sur demande, en cliquant sur le lien suivant : https://app06.ottawa.ca/cgi-bin/form.cgi?dir=accessibility_request&form=form_accessibility_fr.